

L'HEBDO QUI CLIC

N°352

Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

Directeur de publication : Pierre LEBAS

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75

LOI DE SECURISATION DE L'EMPLOI : TOUJOURS PLUS DE LICENCIEMENTS



cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

146

Nouveaux
syndiqués
Depuis le
1^{er} janvier
2013



Au sommaire du 22 mars 2013 :

- Décès de Freddy Vermeire : Page 2
- AG des 4 uls du 15 mars / **Compte rendu** : Pages 3 et 4
- ANI / **Tracts des 4 uls** : Pages 5 à 7
- ANI / **Affiche CGT** : Page 8
- L'agenda revendicatif de mars : Page 9
- Action du 28 mars / **Tract unitaire des retraités** : Pages 10 et 11
- Articles parus dans la presse : Pages 12 à 15
- Métier d'ambulancier / **Pétition CGT** : Page 16
- Outinord / **Courrier du PDG** : Page 17
- Le programme du collectif culturel de l'UL 2013 : Page 18
- Le programme de formation syndicale de l'UL 2013 : Page 19
- L'hebdo pratic' : Pages 20 à 22

C'est avec une grande tristesse, que nous avons appris le décès de notre camarade et ami, Freddy Vermeire, qui après un long combat contre une grave maladie, nous a quitté en début de semaine.

Nous garderons l'image d'un copain discret et très humain, qui fut secrétaire du syndicat CGT des Territoriaux du Havre jusqu'à la fin des années 90.

A son fils Boris, ses parents, nous leur adressons nos sincères condoléances.

L'inhumation de notre camarade et ami Freddy aura lieu le lundi 25 mars à 10h au funérarium du Havre, suivi de la crémation.



Afin de soutenir financièrement la famille, son fils, nous organisons une collecte.

Aussi, vos dons seront à remonter à BRUNO HERVE (ou CE SNCF-EX cours Sernam), à la section du PCF, ou au syndicat de la CODAH et des Territoriaux.



**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE DES MILITANTS
DES 4 UNIONS LOCALES CGT
DU HAVRE, D'HARFLEUR-TANCARVILLE,
DE LILLEBONNE-BOLBEC-GRAVENCHON
ET DE FECAMP**

Assemblée du 15 mars 2013 – 10h

50 camarades présents :

UL LE HAVRE, UL HARFLEUR, UL LILLEBONNE, UD 76, GIRPI, RENAULT SANDOUVILLE, AIRCELLE, RETRAITES METAUX, RETRAITES ORGANISMES SOCIAUX, MACIF, FAPT, TOSHIBA, DOCKERS, TERRITORIAUX LILLEBONNE, RETRAITES RENAULT, HOSPITALIERS OE, EDUCATION, DRESSER RAND, SIDEL, CHEMINOTS LH, RETRAITES OMNOVA, CHEVRON, TERRITORIAUX GONFREVILLE, DOUANES, DEBRIS, FOURRE LAGADEC, CEGELEC, EDF DISTRIBUTION, LANXESS, EDF DISTRIBUTION, ISS, RETRAITES TOTAL, TOTAL RAFFINERIE, YARA.

Tribune : Régis GASSE, Reynald KUBECKI, Ludovic LEBLANC, Jacques RICHER, Dominique VALETTE.

Cette assemblée, initialement prévue mardi 12 et reportée ce jour à cause des intempéries, fait suite à la première manifestation organisée le 05 mars dernier, et avait pour but de débattre et décider ensemble des initiatives à organiser sur le territoire des 4 UL pour éviter la transcription dans la loi de l'Accord National Interprofessionnel (ANI).

Il a été précisé par Régis GASSE, secrétaire de l'UD76, notre revendication principale qui est le retrait du projet de loi sur l'ANI.

Après de nombreuses interventions concernant notre démarche revendicative (communication sur le sujet, unité syndicale notamment avec FO, Retraites et complémentaires, interventions auprès des Députés...) il ressort des débats que nous devons

poursuivre la mobilisation auprès des syndiqués, des salariés, de la population pour faire reculer le gouvernement sur ce dossier.

Plusieurs initiatives ont ainsi été décidées :

- ➔ Préparer une communication de masse commune de type flyer A5, synthétique, « parlant » à tous les salariés, simple, courte, reprenant par thématique, certains volets de l'ANI. *(en cours de rédaction). Dates et lieux de distribution à coordonner ensemble*



- ➔ Un millier d'affiches de l'UD sont disponibles pour le territoire des 4 UL. *Dates et lieux de collage à coordonner ensemble.*
- ➔ Faire circuler largement sur tous les moyens de communication (blog, mails, réseaux sociaux, SMS...), l'ensemble de nos initiatives.
- ➔ Prendre RDV avec les Députés du territoire des 4 UL et organiser des rassemblements de masse les mêmes jours et inviter les médias. *RDV à coordonner ensemble.*
- ➔ Ne pas écarter nos revendications sur les retraites complémentaires pendant toute cette phase de mobilisation.
- ➔ Organiser une réunion/débat public avec des intervenants « experts » pour expliquer les différentes attaques portées par ce projet régressif pour les salariés.
- ➔ Inviter les organisations syndicales Solidaires et FSU à participer à nos initiatives. Etant donné les divergences avec FO localement dans certaines entreprises, il est décidé de ne pas s'allier avec cette organisation.

Le temps nous est compté, le gouvernement va vouloir aller vite pour voter la loi.

Nous devons riposter dès la semaine prochaine !

Les secrétaires des UL vont s'organiser rapidement pour lancer les premières initiatives prochainement.

Alors, restons mobilisés, la lutte sera payante si nous nous impliquons tous dans l'action !

Fin de réunion à 12h30



Accord sécurisation de l'emploi : **CHANTAGE A L'EMPLOI !**

Tract réalisé par les
Unions Locales CGT
du Havre, d'Harfleur, de
Lillebonne et de Fécamp

LE HAVRE : 02 35 25 39 75
HARFLEUR : 02 35 45 42 35
LILLEBONNE : 02 35 38 19 48
FECAMP : 02 77 99 15 51

L'accord sur la " sécurisation de l'emploi ", signé par trois syndicats minoritaires (CFDT, CFTC et CGC), doit faire l'objet d'une transcription dans la loi.

Décryptage...

L'ACCORD VA PERMETTRE DE CREER DES EMPLOIS : **FAUX !**

C'est l'activité qui crée l'emploi, pas le contrat de travail ! L'expérience montre que la flexibilité du travail n'a jamais protégé l'emploi.

Les accords, dits de maintien dans l'emploi, qui réintroduit les accords compétitivité / emploi que Sarkozy avait tenté de mettre en place, vont imposer de douloureux sacrifices aux salariés en échange d'hypothétiques engagements de maintien dans l'emploi qui ne peuvent jamais être garantis en réalité. La preuve par Continental à Clairvoix, Bosch à Vénissieux, Général Motors à Strasbourg ou aujourd'hui à Renault.

L'ACCORD AUTORISE LES EMPLOYEURS A BAISSER LES SALAIRES ET/OU AUGMENTER LA DUREE DU TRAVAIL : **VRAI !**

C'est clairement compris dans les accords de chantage à l'emploi, évoqués ci-dessus. L'employeur pourra réduire les salaires, supprimer des primes, augmenter le temps de travail, réduire les temps de pause, supprimer des jours de RTT, etc...

Jusqu'à présent, l'accord du salarié était requis pour modifier son contrat de travail et son refus s'analysait comme un licenciement économique, ce qui conduisait l'employeur à réfléchir à deux fois avant de s'engager dans cette voie.

Demain, l'entreprise sera « exonérée de l'ensemble des obligations légales et conventionnelles qui auraient résulté d'un licenciement collectif pour motif économique ».

Autrement dit, le salarié ne pourra plus contester le motif de son licenciement et l'employeur sera exonéré de l'obligation d'élaborer un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) avec des mesures de reclassement.

AUJOURD'HUI :

Les salariés peuvent refuser de se voir appliquer une baisse de leur salaire ou la modification de leur temps de travail, même si un accord collectif le prévoit.

Dans ce cas l'entreprise n'a pas le droit de licencier sauf si elle connaît des difficultés économiques importantes.

Les salariés bénéficient alors de diverses garanties (plan de sauvegarde de l'emploi, reclassement...).

De plus, ils peuvent contester le motif de leur licenciement devant un juge.

DEMAIN :

Les salariés qui refusent l'application d'un accord collectif « maintien dans l'emploi » seront licenciés pour motif économique individuel sans les garanties actuelles, et le motif du licenciement sera inattaquable !

Economiquement, la baisse du pouvoir d'achat salarial conduira à une réduction de la consommation qui conduira à une baisse d'activité...et à de nouvelles destructions d'emplois.

Pour empêcher la légalisation du chantage " temps de travail, salaire contre-emploi "
et la sécurisation des licenciements;

Pour gagner la reconnaissance des qualifications et des compétences dans les salaires
et lutter contre les suppressions d'emplois ;

La CGT appelle les salariées à se mobiliser et à s'exprimer



Accord sécurisation de l'emploi : **MOBILITE FORCEE !**

Tract réalisé par les
Unions Locales CGT
du Havre, d'Harfleur, de
Lillebonne et de Fécamp

LE HAVRE : 02 35 25 39 75

HARFLEUR : 02 35 45 42 35

LILLEBONNE : 02 35 38 19 48

FECAMP : 02 77 99 15 51

L'accord sur la « sécurisation de l'emploi », signé par trois syndicats minoritaires (CFDT, CFTC et CGC), doit faire l'objet d'une transcription dans la loi.

Décryptage...

L'ACCORD ENCOURAGE LA MOBILITE VOLONTAIRE DES SALARIES : FAUX !

Mais il va favoriser leur licenciement s'ils refusent de se plier au diktat de l'employeur.

Le texte précise que les conditions de mobilité ne seront plus fixées par la loi (et la jurisprudence), mais par un simple accord collectif, sans aucune limite préétablie. Le refus du salarié entraînera son licenciement non plus pour motif économique, mais pour motif personnel beaucoup moins protecteur.

Cette mesure permettra, en fait, aux employeurs de procéder à des restructurations d'entreprise sans plan social, à coup de mobilité forcée pour les salariés.

LE CONTENU DE L'ACCORD CONCLU ENTRE PATRONAT ET SYNDICATS EST EQUILIBRE : FAUX !

On est loin, très loin d'un accord « donnant-donnant », comme le prétendent les signataires.

Toutes les mesures de flexibilité, à l'avantage du patronat, sont d'application immédiate. Tandis que les dispositions, prétendument plus favorables aux salariés, sont renvoyées à plus tard, conditionnées au résultat de négociations ultérieures ou ne sont pas financées.

Les propositions de la CGT visant à sécuriser les emplois ont été rejetés : droit de veto suspensif sur les plans de restructuration, loi contre les licenciements boursiers, taxation des contrats précaires à hauteur de ce qu'ils coûtent à l'assurance chômage, droits attachés à la personne du salarié et transférables d'une entreprise à l'autre, etc...

AUJOURD'HUI :

Un employeur, s'il veut changer un salarié de poste ou de lieu géographique, ne peut le faire qu'avec l'accord du salarié. Si le salarié refuse, l'employeur peut le licencier pour motif économique, avec l'obligation de motiver la raison économique du licenciement, et d'assurer au salarié un reclassement.

La seule exception possible est dans le cas où le contrat de travail prévoit déjà des clauses de mobilité. Dans ce cas, elles sont en général encadrées et limitées.

DEMAIN :

L'accord prévoit que sous réserve d'un accord minoritaire d'entreprise (signé par 30 % des organisations syndicales), l'employeur peut imposer aux salariés des changements de postes ou de lieu géographique, sans aucune limitation kilométrique. Si le salarié refuse, il est licencié pour motif personnel, sans obligation pour l'employeur de motiver le licenciement ou de proposer des mesures de reclassement au salarié.

Cette disposition est très grave, car, en plus de la mobilité forcée, elle permettra aux employeurs de proposer des mobilités inacceptables pour des salariés, de façon à pouvoir les licencier pour motif personnel.

Pour empêcher la légalisation du chantage « temps de travail, salaire contre-emploi »
et la sécurisation des licenciements;

Pour gagner la reconnaissance des qualifications et des compétences dans les salaires
et lutter contre les suppressions d'emplois ;

La CGT appelle les salariés à se mobiliser et à s'exprimer



Accord sécurisation de l'emploi : *TOUJOURS PLUS DE LICENCIEMENTS !*

Tract réalisé par les
Unions Locales CGT
du Havre, d'Harfleur, de
Lillebonne et de Fécamp

LE HAVRE : 02 35 25 39 75

HARFLEUR : 02 35 45 42 35

LILLEBONNE : 02 35 38 19 48

FECAMP : 02 77 99 15 51

L'accord sur la " sécurisation de l'emploi ", signé par trois syndicats minoritaires (CFDT, CFTC et CGC), doit faire l'objet d'une transcription dans la loi.

Décryptage...

L'ACCORD FACILITE LES LICENCIEMENTS : **VRAI !**

Le texte révisé de fond en comble les règles du licenciement économique. Le Code du travail s'efface au profit d'un accord collectif ou même d'un simple plan unilatéral remis par l'employeur à la direction du Travail, qui disposera d'un délai de 21 jours pour l'homologuer.

Les dispositions relatives au nombre et au calendrier des réunions avec le Comité d'Entreprise, la liste des documents à produire par l'employeur, les conditions et les délais de recours à un expert, l'ordre des licenciements et le contenu du Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE), peuvent déroger au Code du Travail.

L'ensemble de la procédure est enfermé dans des délais préfixes extrêmement courts (entre 2 et 4 mois), ce qui interdira en pratique l'examen de la justification économique des licenciements et l'élaboration de solutions alternatives.

L'ACCORD ORGANISE L'IMMUNITE JUDICIAIRE DES ENTREPRISES : **VRAI !**

L'accord ne se contente pas d'éviter le contrôle des juges dans les procédures de licenciement, il prétend blanchir toutes les irrégularités de forme ou de procédure commises par les employeurs : exit la requalification d'un CDD pour absence de motif, la sanction contre un licenciement pour défaut de motif, etc...

AUJOURD'HUI :

Un salarié dispose de 5 ans pour se porter aux Prud'hommes. Il peut réclamer le paiement de ses heures supplémentaires 5 ans en arrière.

Il n'est pas prévu de plafonnement des dommages et intérêts obtenus par les salariés aux prud'hommes en réparation des préjudices subis.

DEMAIN :

Le délai pour un salarié pour se porter aux Prud'hommes sera réduit à 2 ans. Il ne pourra réclamer le paiement de ses heures supplémentaires que 3 ans en arrière.

L'accord prévoit un plafonnement des dommages et intérêts obtenus par les salariés aux prud'hommes en réparation des préjudices subis.

Pour empêcher la légalisation du chantage " temps de travail, salaire contre-emploi "
et la sécurisation des licenciements;

Pour gagner la reconnaissance des qualifications et des compétences dans les salaires
et lutter contre les suppressions d'emplois ;

La CGT appelle les salariés à se mobiliser et à s'exprimer

L'A.N.I.

(Accord National Interprofessionnel sur la « sécurisation de l'Emploi » signé le 11 janvier 2013 par 3 organisations syndicales minoritaires et le Medef)

NUIT GRAVEMENT AUX DROITS DES SALARIES

**NE LES LAISSONS PAS
VOTER LA LOI !**

cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE

RETROUVEZ NOUS SUR cgtlehavre.fr



cgtlehavre.fr

la
cgt
LE HAVRE



L'agenda revendicatif de mars :

▶ Lundi 25 à 14h30

Rassemblement CGT place Jean MERMOZ (au pôle administratif) à Harfleur Beaulieu où un rendez-vous a été pris avec la députée TROALLIC dans le cadre de la loi « Sécurisation de l'emploi ».

Montrons notre opposition au vote de Loi !!

▶ Mardi 26 à 07h30

Distribution de masse de tracts sur la loi « Sécurisation de l'emploi ».

UL Lillebonne : Pont de Tancarville

UL Harfleur : Zone Industrielle

UL Le Havre : Pont de Normandie

Pour le Havre, rdv à 7h00 à l'UL pour covoiturage.

L'ANI n'est pas une fatalité !

**Ne rien faire et ne pas participer aux actions,
c'est cautionner l'accord !**

▶ Jeudi 28 à 10h30

Rassemblement unitaire à la sous-préfecture à l'appel des organisations de Retraités.

▶ Début avril

Action CGT à prévoir entre le 2 et le 5 avril. Pas de date définie au niveau confédéral pour le moment.



Le 28 mars - Pouvoir d'achat

LES RETRAITÉ(E)S NE LÂCHENT PAS

« la retraite nous voulons la vivre dignement ».

Le 28 mars se tient une réunion du Conseil d'administration des retraites complémentaires Arrco/Agirc, qui est susceptible d'entériner une nouvelle dégradation du Pouvoir d'Achat de ces retraites.

Pour autant ce sont les retraité(e)s de tous les régimes qui sont concerné(e)s .

Les retraité(e)s ne sont pas des nanti(e)s.

5 millions de retraité(e)s ont une pension totale comprise entre 800 € et 1 200 € par mois ! Le nombre de salarié(e)s qui, aujourd'hui, arrivent à la retraite et touchent le minimum contributif du régime général est en augmentation.

Les retraité(e)s ne sont pas des privilégié(e)s.

Les pensions des femmes sont en moyenne inférieures de 38 % à celles des hommes. Les derniers chiffres connus donnent une retraite moyenne pour les hommes de 1 352 € mensuels et de 899 € pour les femmes.

Les retraité(e)s ne sont pas des favorisé(e)s dans la crise.

Les retraité(e)s sont très touché(e)s. Toutes et tous ont déjà largement payé la facture des réformes depuis 1993. C'est vrai avec le passage des 10 aux 25 meilleures années pour le calcul du droit à la retraite et l'indexation sur les prix à la place des salaires pour l'augmentation des pensions. Le cumul des pertes de 1993 à 2010, c'est une baisse de 20 % du montant des retraites. C'est un moins qui freine la consommation et tire les retraité(e)s vers le bas.

Le gouvernement a déclaré s'inspirer de l'accord signé sur les retraites complémentaires entre les organisations patronales et certaines Organisations syndicales pour fixer l'augmentation minorée du régime général au 1^{er} avril.

Cet accord entérine pour une durée d'au moins 3 ans la désindexation des retraites complémentaires.

Une telle mesure représenterait au moins 2 milliards de manque de moyens pour vivre pour les retraité(e)s et futur(e)s retraité(e)s.

Ponctionner les retraité(e)s alors que les produits de consommation augmentent, ainsi que la facture de l'énergie, le coût de l'habitat et que se soigner devient un luxe... !

C'est inadmissible... !

La politique du gouvernement et ses choix budgétaires ne vont pas dans le bon sens. Ils accompagnent la crise. Ce sont de véritables mesures d'austérité qui se mettent en oeuvre. Cela ne va pas dans le sens de la relance de l'économie pour plus de croissance et d'emploi.

Ce ne sont pas les retraité(e)s avec 1 200€ par mois pour vivre qui vont se transformer en exilé(e)s fiscaux !

Pour défendre la retraite, il ne s'agit pas de plaire aux marchés financiers mais de répondre aux besoins sociaux qui s'expriment. Cela passe par un véritable partage des richesses en faveur de la population, des salarié(e)s actifs et retraité(e)s.

Les retraité(e)s ne lâchent rien sur le pouvoir d'achat, la retraite ni sur la protection sociale.

D'ici le 28 mars et le 28 mars, partout, interpellons le Medef, les pouvoirs publics et les députés notamment celles et ceux qui font la majorité gouvernementale.

Dans l'immédiat, EXIGEONS ENSEMBLE :

- Un rattrapage de 300 € par mois pour tou(te)s les retraité(e)s, tout de suite.
- La revalorisation des pensions et des retraites complémentaires indexées sur la base du salaire moyen.
- Une retraite minimum égale au Smic pour une carrière complète.
- Le relèvement des pensions de reversion à 75 % de la retraite initiale.
- Le rétablissement de la ½ part pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

En Seine-Maritime,

l'USR CGT, la FSU, la FGR-FP, Solidaires et l'UNRPA vous appellent à participer aux manifestations qui se dérouleront le jeudi 28 mars.

- **10H30 Rouen devant le théâtre des Arts**
- **10H30 Le Havre Sous-Préfecture**
- **10H30 Dieppe Place Louis Vittet**

Fait à Rouen, 15 mars 2013

La polémique enfle

Port. Le sycoscan, le scanner des douanes qui permet de contrôler les conteneurs sur le port du Havre, s'arrêtera de fonctionner officiellement le 27 avril prochain. Inacceptable pour le syndicat CGT.

« La stratégie qui consiste à dire qu'avec moins on peut faire mieux n'est pas acceptable ». C'est l'incompréhension qui règne chez Sébastien Gehan, secrétaire général CGT des douanes au niveau national. Un sentiment qui semble être partagé par bon nombre d'agents des douanes du Havre. Motif de la grogne, l'annonce qui leur a été faite le 7 mars les informant de l'arrêt définitif du sycoscan, ce scanner situé sur la zone portuaire qui permet de contrôler et de visualiser le contenu des conteneurs. Le sycoscan devrait être remplacé par un scanner mobile spécial (SMS) qui, selon la CGT, n'a pas les mêmes capacités que l'actuel outil des douanes. Un autre SMS serait également mis en place à Marseille.

UN SCANNER MOBILE MOINS PUISSANT

Le sycoscan actuel a été installé en 1995 au Havre. Il a permis de mettre à jour un nombre important d'affaires en terme de trafic de marchandises illicites, cigarettes, drogues, contrefaçons. « Le total des valeurs marchandes de produits saisis entre 2008 et 2012 s'élève à 73 millions d'euros... Le contrat de maintenance du sycoscan a pris fin en novembre 2012. Il devait être renégocié avec, en parallèle, une remise à niveau du système informatique



Pour Sébastien Gehan, la décision d'arrêter le sycoscan est préjudiciable à la qualité des contrôles

et de l'accélérateur de particules », explique Sébastien Gehan. Pour le responsable CGT, le SMS qui devrait remplacer le sycoscan est un outil beaucoup moins puissant : 5 méga électron volts de puissance de pénétration pour le sycoscan contre 3 méga électron volts pour le SMS. Sa qualité d'images serait également moins bonne et il ne pourrait pas fonctionner par un vent soufflant à

plus de 70 km/h, toujours selon la CGT. « Ce sycoscan était notre vitrine. Aujourd'hui, l'Etat n'investit plus alors que le port du Havre est le premier port français en terme de trafic conteneurs. » Sébastien Gehan précise que le SMS du Havre, vieux de sept ans, devra également faire l'objet d'une remise à niveau. La CGT devrait rencontrer la députée PS Catherine Troalic vendredi

puis le député-maire du Havre Edouard Philippe courant avril. Sébastien Gehan se dit également inquiet sur la réduction progressive des effectifs tant au Havre qu'au niveau national. La CGT donne le chiffre de 500 douaniers au Havre il y a une douzaine d'années contre 380 aujourd'hui.

RAYON X

Le sycoscan est un système qui a été mis au point par la société Europ Scan, les douanes et le port du Havre (actuel Grand port maritime du Havre). Son système de contrôle fonctionne aux rayons X. Il permet d'étudier par radiographie le contenu d'un chargement. Les faisceaux de rayons X de faible énergie sont couplés à des détecteurs ultrasensibles. L'appareil peut ainsi détecter tous les colis suspects. La CGT craint que les plages d'ouverture avec le nouveau système ne soient également

F. H.

f.hauguel@presse-normande.com



26 agents assurent le fonctionnement du Sycoscan du Havre. (Photo Éric Hourii)

Fin avril, le Sycoscan du Havre, en fin de vie industrielle et trop cher à réparer, cessera de fonctionner en avril prochain. Appareil fixe permettant de radiographier le contenu des conteneurs, il avait été installé sur la zone portuaire en 1995. C'était alors le premier du genre en Europe.

Le Sycoscan sera remplacé par un scanner mobile et les 26 agents qui le faisaient fonctionner seront conservés, assure la direction des Douanes.

La situation inquiète cependant la CGT qui évoque une baisse de la qualité des contrôles, qui pourrait mettre Le Havre très loin de ses concurrents d'Europe du nord. Et de rappeler que les douanes havraises ont déjà perdu 100 agents (sur 500) en 5 ans.

LIA/CGT : RÉFÉRÉ CE JOUR

La demande en référé déposée par la direction de LIA, l'exploitant du réseau de bus et tramway, à l'encontre du syndicat CGT, devant le tribunal de grande instance du Havre, n'a finalement pas été examinée hier.

Le président du tribunal a renvoyé l'examen du dossier à cet après-midi, 14 h 30. « *Compte tenu de la nature du contentieux et des conséquences sociales et économiques, je souhaite que le contradictoire s'exprime pleinement* », a souligné Rémi Le Hors. Un délai avait également été demandé par le délégué syndical CGT Omar Lazreg, « *pour avoir le temps de nous défendre* ».

Les deux parties et leurs avocats respectifs (Me Sagon pour LIA et Me Alves Da Costa pour la



La CGT de LIA retrouvera la direction cet après-midi

CGT) débattront donc aujourd'hui de la légalité ou non du préavis de grève déposé par la CGT de LIA le 18 mars. La direction estime en effet que la grève de 55 minutes chaque jour entre le 25 mars et le 12 avril pourrait entraîner un trouble à l'ordre public.

Merci aux camarades présents venus en nombre au TGI jeudi pour soutenir les copains de LIA !

RENDU DE JUGEMENT LE 22/03 à 16H

EXCLUSIF Notre sondage sur la CGT

► Question : « Avez-vous une très bonne opinion, une assez bonne opinion, une assez mauvaise opinion ou une très mauvaise opinion de la CGT ? »

	Ensemble des Français %	Salariés secteur privé %	Salariés secteur public %	Indépendants, employeurs %	TOTAL salariés %
Très bonne opinion	6	4	7	-	5
Assez bonne opinion	39	44	47	22	45
Total bonne opinion	45	48	54	22	50
Assez mauvaise opinion	28	30	28	32	29
Très mauvaise opinion	20	17	10	34	15
Total mauvaise opinion	48	47	38	66	44
Ne connaît pas ce syndicat	2	1	2	2	1
Ne se prononcent pas	5	4	6	10	5
TOTAL	100	100	100	100	100

Source Ifop

Près d'un Français sur deux a une bonne opinion de la CGT

Selon un sondage Ifop-*l'Humanité*, c'est parmi les jeunes de 18-34 ans que le syndicat obtient le plus d'opinions positives.

Toulouse, envoyée spéciale.

À la question unique : « Avez-vous une très bonne opinion, une assez bonne opinion, une assez mauvaise opinion ou une très mauvaise opinion de la CGT ? », 45 % des 1005 personnes interrogées par l'institut de sondage Ifop en fin de semaine dernière ont déclaré avoir une bonne opinion de l'organisation syndicale. Par rapport aux précédents sondages, ces résultats montrent une inflexion des opinions favorables. Le « score reste toutefois relativement élevé », analyse Jérôme Fourquet, directeur du département opinions de l'Ifop, étant donné que « les

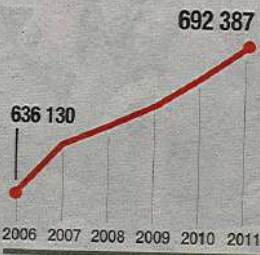
précédents sondages réalisés en 2005 en 2006 faisaient suite à de grands mouvements sociaux (le référendum européen et le CPE), couronnés de succès ». En 2006, ils étaient 51 % à déclarer avoir une bonne opinion de la CGT. Dans un contexte de tensions sociales, cette évolution témoigne du fait que la violente campagne anti-CGT lancée il y a quelques semaines n'est pas sans impact sur l'opinion. À la suite d'autres, un dossier paru la semaine dernière dans *Valeurs actuelles* qualifiait les syndicalistes de « professionnels de la casse », d'« opposants stériles » qui « ruinent l'économie (...) et minent le dialogue social ». En parallèle, note Jérôme Fourquet, « la baisse d'opinions favorables

est particulièrement importante chez les électeurs socialistes. En 2006, ils étaient 72 %, aujourd'hui, ils ne sont plus que 61 % ». Une chute de 11 points dont on peut attribuer l'origine à l'opposition de la CGT aux politiques austéritaires du gouvernement de gauche au pouvoir. Dans le détail, le sondage montre que 50 % des salariés ont une bonne opinion de la CGT – 54 % pour le secteur public et 48 % pour le privé. Les femmes sont plus nombreuses (49 %) à en avoir une bonne opinion que les hommes (40 %). Enfin, les 18-34 ans sont plus de 60 % à apprécier la CGT, signe d'un rajeunissement potentiel des forces syndicales.

MARION D'ALLARD

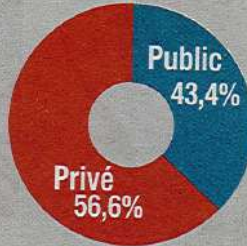
LA CARTE D'IDENTITÉ DE LA CGT

LA SYNDICALISATION



DES ADHÉRENTES, DES ADHÉRENTS

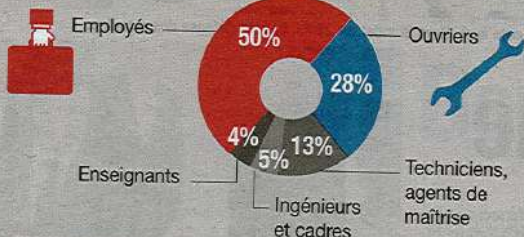
64% Hommes
36% Femmes



EN 2012



41 019 NOUVEAUX ADHÉRENTS
ÂGE MOYEN 41 ans



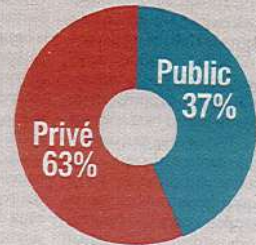
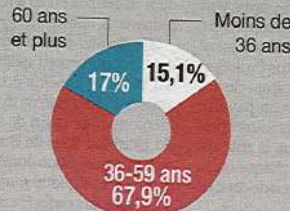
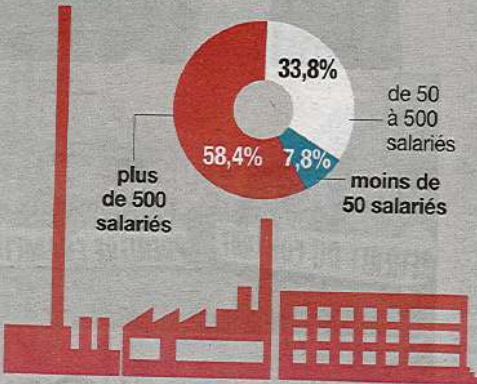
Actifs en CDD 2%
Retraités
Demandeurs d'emploi 1%



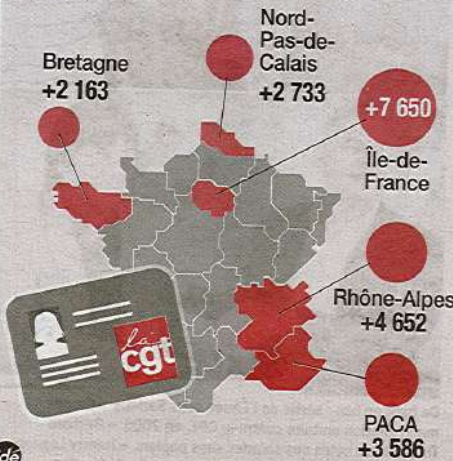
54,5% Hommes
45,5% Femmes



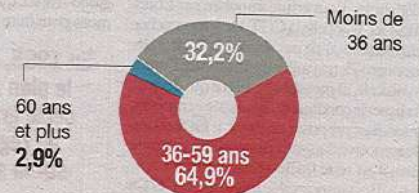
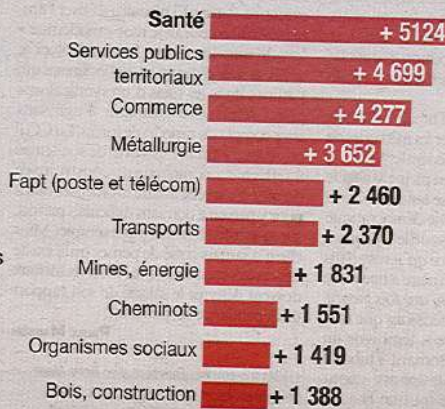
ENTREPRISES DE



LE TOP 5 DES RÉGIONS ayant réalisé le plus de nouveaux adhérents en 2012



LE TOP 10 DES SECTEURS PROFESSIONNELS ayant réalisé le plus de nouveaux adhérents en 2012



IMPLANTATION



24 154 bases syndicales CGT
836 unions locales (de moins de 10 syndiqués à 11 000)
96 unions départementales
32 fédérations professionnelles
80 000 syndiqués isolés



L'ambulancier N'EST PAS une roue de SECOURS

» La CGT exige :

- » Une refonte totale de la formation en adéquation avec la réalité du terrain.
- » Une réingénierie de la profession, et la mise en œuvre d'un plan de formation national ambitieux, conduisant à une véritable reconnaissance du métier de technicien paramédical, en accord avec l'ordonnance 2009-1585 du 17 Décembre 2009 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles requises pour l'exercice

des professions médicales, pharmaceutiques et paramédicales, où est inscrite la profession d'ambulancier,

- » Une reconnaissance du diplôme au niveau IV (bac) dans le privé comme dans le public
- » La création d'une grille indiciaire spécifique et à la hausse pour le public comme pour le privé
- » La reconnaissance de la pénibilité pour la retraite dans le public comme dans le privé

» La reconnaissance de notre activité sur la base de L'EMT (Emergency Medical technical), comme nos confrères en Europe

» Un salaire de départ à 1,6 fois le SMIC avec doublement sur la carrière, compte tenu des spécificités de la profession (travail en horaires décalés, de nuit, les week-end et jours fériés).

NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT	SIGNATURE

Outinord

392 rue de Millonfosse
BP 99
59732 Saint Amand les Eaux
cedex - FRANCE
Tel : +33 (0)3 27 23 83 83
Fax : +33 (0)3 27 23 83 55
outinord@outinord.fr
www.outinord.fr

A l'attention du Personnel Outinord

Saint-Amand, le 11 mars 2013

INDIGNÉ !

Comme vous le savez tous, en ce début d'année la situation d'Outinord reste critique :

- Pertes très lourdes en 2012 dues notamment au problème peinture
- Tendence baissière du marché français
- Diminution de nos marges
- Productivité insuffisante
- Qualité non satisfaisante

Des actions correctives sont en place, mais le marché français affiche une tendance baissière lourde et nous évoluons à l'export dans un marché compétitif extrêmement dur. Quatre mois d'activité plus soutenue ne font pas le printemps.

Dans ce contexte difficile, et sans remettre en cause le droit de grève, je suis indigné par la participation massive au mouvement de grève nationale du 5 mars à l'échelle de notre entreprise sans en comprendre les conséquences sur notre activité.

Chacun peut et doit avoir ses convictions et les défendre, mais notre première préoccupation doit être la sauvegarde de nos emplois. La production perdue, l'argent dépensé ne se rattrapent pas.

A la lumière de ces événements, j'ai la douloureuse impression de ne pas être écouté et que **certains d'entre vous ne mesurent pas nos réelles difficultés** ou pire encore ne se sentent pas concernés. J'ai besoin, nous avons besoin que tout le monde monte dans le même train et se donne à 200% si nous voulons tous voir ensemble la sortie du tunnel.

Nos résultats d'aujourd'hui sont nos **emplois** de demain.
Nous sommes tous responsables de notre futur.

Outinord doit pouvoir compter sur nous.



Jean-Luc BIKARD
Président

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS PREVUES PAR LA COMMISSION CULTURELLE DE L'UNION DES SYNDICATS CGT DU HAVRE

-EXPOSITION : LA MANIF ANTI G8

Du lundi 11 mars au vendredi 22 mars 2013 dans le hall de Franklin (entrée libre)

Thème : rétrospective photos de la manifestation anti G8 organisée lors de la venue à Deauville en 2012 des représentants du G8

Vernissage le lundi 11 mars à 18 heures

-SALON DES ARTISTES OUVRIERS

Du vendredi 5 avril au jeudi 2 mai 2013 salle des fêtes Franklin (entrée libre)

Exposition peintures et sculptures ouverte à tous les artistes amateurs salariés, privés d'emploi ou retraités

Vernissage le vendredi 5 avril à 18 heures

**NOUS AVONS BESOIN DE « BRAS » POUR MONTER ET PEINDRE LES PANNEAUX
LE MARDI 02 MATIN A 09H**

-RELAIS FRANKLIN

Vendredi 7 juin 2013

On ne présente plus cette course en relais à 4 coureurs qui se dispute dans le quartier emblématique du quartier de l'Eure.

Convivialité, solidarité, sportivité sont les maîtres mots de cette course maintenant mythique !

Nouveauté pour cette 6^{ème} édition : Relais de 5km à 2 marcheurs.

Départ à 19h, 20€ par équipe pour les coureurs, 10€ par équipe pour les marcheurs.

-FETE DE LA MUSIQUE

Vendredi 21 juin 2013

Organisation d'une scène devant Franklin

Dans le cadre de la fête de la musique, la CGT organise la fête de la musique des salariés, syndiqués, amateurs musiciens, chanteurs...La scène est à vous. Pour organiser nous avons besoin de vous connaître. Nous vous demandons de nous faire parvenir vos coordonnées (demos) à l'adresse mail suivante : cgtlehavre@wanadoo.fr (à l'attention de Thierry LEBALLEUR)

Programme Formation Syndicale 2013
Union Locale CGT du Havre

Janvier

du 28 au 01/02 ⇨ Niveau I*

Février

14 et 15 ⇨ Délégué du Personnel

Mars

Du 04 au 05 ⇨ Rédiger un tract/
communication/prise de parole

Avril

11 au 12 ⇨ Feuille de paie –
protection sociale

Mai

24 ⇨ Représentativité syndicale /
Protocoles Electoraux

Juin

Du 03 au 07 ⇨ ECO- CE **

Du 10 au 14 ⇨ Niveau I*

Septembre

26 au 27 ⇨ Rédiger un tract/
communication/prise de parole

Octobre

07 au 11 ⇨ Niveau 2 (1^{ère} semaine)**

21 et 22 ⇨ Délégué du Personnel

Novembre

Du 04 au 08 ⇨ Formation
Formateurs**

18 au 22 ⇨ Niveau 2 (2^{ème} semaine)**

Du 25 au 29 ⇨ Niveau I*

Décembre

Du 02 au 06 ⇨ CHSCT*

16 et 17 ⇨ Feuille de paie –
protection sociale

Réunion collectif UL : 14 janvier/29 avril/30 septembre/14 novembre 2013

Réunion collectif départemental (niveau 2) : 5 février

Réunion Collectif Départemental (ECO-CE) : mars 2013

Coût des modules : 40 € par stagiaire repas compris

Coût du Niveau I 100 € par stagiaire repas compris

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués, l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

*CHSCT – Niveau 1 : stage supplémentaire suivant demandes

** Organisé par L'UD 76

l'hebdo pratique

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !

Suivez l'actualité de l'UL sur Twitter  @CGTLEHAVRE, mais aussi sur

Facebook  <http://www.facebook.com/pages/UL-CGT-Le-Havre/>

Nouvel épisode de la saga "On va vous faire un dessin" où l'ANI décrypté en 4 minutes chrono

http://www.dailymotion.com/video/xyb8vc_on-vous-fait-un-dessin-ani_news

Information aux syndiqués :

Les reçus syndicaux sont en cours d'envoi, merci de prévenir Lydia à l'accueil si vous avez changé d'adresse.



L'union des Syndicats Cgt du Havre et les exposants

Sont heureux de vous inviter au vernissage

Du 61ème Salon des Artistes Ouvriers

Le vendredi 5 avril 2013 à 18 h 00

Salle des Fêtes Franklin

cgtlehavre.fr



LOCATIONS - VACANCES FRANCE



Convention UL du Havre / TLC Vacances :
Faire de TLC Vacances l'outil des
Organisations Syndicales et des élus
des Comités d'Entreprise



www.tlcvacances.fr
02.35.21.69.63